

Florilège-FIPF 2017 : Eldorado...

2ème concours mondial d'écriture créative collective

RÈGLEMENT

Il s'agit de **rédiger collectivement un texte de langue française ayant un rapport avec le thème « Eldorado... »**.

Article 1 :

Tous les participants devront impérativement traiter le thème « Eldorado... » en choisissant les connotations qui leur conviennent.

Article 2 :

Chaque classe impliquée dans le projet s'inscrit dans une démarche d'écriture collaborative, avec ou sans outil numérique. Il ne s'agira pas de fournir des textes individuels d'élèves, mais d'amener des groupes ou des classes entières d'élèves à travailler collectivement pour passer d'écrits individuels ou de petits groupes à des écrits collectifs. Ce sont ces écrits collectifs qui seront envoyés pour le concours.

Tout texte collectif envoyé sera accompagné d'une notice sur la démarche d'écriture collective retenue, ainsi que sur les étapes qui ont permis d'arriver au texte final envoyé.

Chaque professeur qui s'engage dans le projet pourra choisir de le mener seul dans sa classe, ou en collaboration avec d'autres classes, éventuellement d'autres pays. Il nous préviendra de son choix lors de son inscription.

Article 3 : Le texte devra comporter un titre et être écrit, au choix, sous de forme de :

- nouvelle
- poème classique ou contemporain

Article 4 :

Une classe peut présenter plusieurs textes collectifs.

Article 5 :

Chaque classe concourra automatiquement dans sa zone géographique de référence : CFLM ou hors CFLM.

Article 6 :

Le professeur certifie que le document est original, inédit, et il en autorise la libre reproduction et diffusion.

Article 7 : Les critères pour que les textes soient retenus pour le concours seront :

- La longueur du texte, qui ne dépassera pas une page A4.
- L'envoi au format texte (*Word, Open office ou Page*).
- La présence d'une notice explicative de la démarche
- Des précisions claires sur la classe, les noms des élèves et du professeur, et les coordonnées de l'établissement.

Article 8 : Le texte sera remis entre le 1er avril et le 15 mai 2017.

Il sera transmis aux deux personnes suivantes :

frederic.miquel@ac-montpellier.fr ; vivianeyoux@gmail.com

Article 9 : Les critères pris en compte pour évaluer les textes seront :

- Le respect du sujet du concours.
- La démarche collective adoptée
- L'intérêt et l'originalité du texte.
- Le style du texte.

Article 10 : Le jury, composé de personnes représentatives des commissions de la FIPF, du *Florilège* de Montpellier, éventuellement de personnes extérieures liées à l'activité d'écriture, évaluera les textes reçus ; les échanges se feront à distance sous la présidence des deux organisateurs.

Article 11 : Trois lauréats seront proclamés dans chaque catégorie, de genre et géographique, soit 12 lauréats au total. Tous les participants recevront une attestation de participation. Une publication en ligne des textes des lauréats sera assurée. D'autres récompenses pourront être annoncées ultérieurement.